Syndicat de chasse Strassen

lot 451

REUNION ANNUELLE DU COLLEGE DES SYNDICS
SYNDICAT DE CHASSE STRASSEN lot 451

CONVOCATION

Conformément à la loi modifiée du 25 mai 2011 relative à la chasse, le président du Collège des syndics du syndicat de chasse de Strassen, lot 451, vous prie de bien vouloir assister à la réunion annuelle du Collège des syndics, qui aura lieu :

mercredi, 02 décembre 2026 à 18h00
en la mairie de Strassen

Le Collège des syndics du se réunira pour délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

1) Compétences du Collège des Syndics,
2) Paiements aux membres du syndicat de chasse, rôle de répartition 2025/2026,
3) Compte de l'année de chasse 2025/2026,
4) Rôle de répartition de l'année de chasse 2026/2027,
5) Indemnités pour dégâts causés par le gibier 2025/2026,
6) Courrier, compte courant.

Au plaisir de vous revoir toutes et tous

(s.) Léandre Kandel
président

(s.) Marc Thill
secrétaire-trésorier

Strassen, le 09 novembre 2026